



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.2/2/Rev.1
19 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité
dans la politique commerciale**

Première session

Genève, 10 et 11 mars 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ
DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Les politiques commerciales ont souvent un effet de redistribution marqué, à la fois entre les secteurs économiques et entre les individus. Elles peuvent contribuer à l'émancipation des femmes, mais elles peuvent aussi créer des difficultés lorsqu'elles désorganisent les marchés sur lesquels les femmes exercent une activité. C'est la raison pour laquelle les questions de parité devraient être prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales. Deux grands aspects doivent être abordés: a) l'influence que les politiques commerciales peuvent avoir sur l'émancipation et la situation socioéconomique des femmes; et b) les incidences des politiques commerciales sur le niveau des inégalités entre hommes et femmes.

L'égalité entre hommes et femmes n'est pas seulement un objectif légitime en soi par le fait que de meilleures perspectives pour les femmes favorisent une amélioration du développement humain; elle est également vivement souhaitable dans un souci d'efficacité. Les sociétés où les inégalités de revenus et les discriminations à l'égard de catégories particulières d'individus sont faibles ont tendance à connaître une croissance plus rapide. La forte corrélation entre disparité entre hommes et femmes, développement économique et compétitivité nationale semble montrer combien il est important d'intégrer l'égalité entre hommes et femmes dans l'élaboration des politiques. La présente note préconise d'approfondir les travaux de recherche sur les relations entre la politique commerciale et les questions de parité et de multiplier les actions de sensibilisation pour faire de l'intégration de ces questions dans la politique commerciale une réalité aux niveaux multilatéral et national. Des efforts concertés dans ces deux domaines – analyse et sensibilisation –, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'ONU sur la parité et le commerce, sont un bon moyen de progresser dans cette voie.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. POLITIQUES COMMERCIALES ET PARITÉ	7
A. Marché du travail et petites entreprises	9
B. Production agricole	12
C. Migrations.....	13
II. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE	17
A. Évaluation <i>ex ante</i> des incidences des accords commerciaux	17
B. Négociation d'accords commerciaux.....	18
C. Coopération et renforcement des capacités après l'entrée en vigueur d'un accord commercial.....	20
III. CONCLUSIONS	20
Références.....	22

INTRODUCTION

1. Les études empiriques sur les déterminants de la croissance économique constatent souvent qu'une plus grande égalité de revenus a un effet positif sur le développement économique. Les sociétés où les inégalités de revenus et la discrimination à l'égard de catégories particulières d'individus sont plus faibles ont tendance à connaître une croissance plus rapide. Ce que l'on peut en inférer est qu'en pénalisant une partie de leur capital humain, les sociétés inégalitaires ont tendance à être moins efficaces (Alesina et Rodrik, 1994; Persson et Tabellini, 1994; et Perotti, 1996).

2. Les inégalités entre hommes et femmes découlent de facteurs culturels, sociaux et économiques, ainsi que de facteurs liés aux traditions. Les femmes sont dans la plupart des cas largement défavorisées par les normes sociales, l'organisation économique et le système d'éducation et de formation. L'égalité entre hommes et femmes est souhaitable du point de vue de la recherche de l'efficacité: l'amélioration des perspectives pour les femmes conduit à une amélioration du développement humain, à une réduction de la pauvreté et à une accélération de la croissance économique (Sinha et divers collaborateurs, 2007).

3. Outre qu'elle est souhaitable du point de vue de l'efficacité, l'égalité entre hommes et femmes est un objectif légitime en soi, dès lors que de meilleures perspectives pour les femmes entraînent une amélioration du développement humain. Les gouvernements comme les organisations non gouvernementales savent depuis longtemps combien il est important de réduire les inégalités entre hommes et femmes et d'intégrer les femmes dans le processus de développement économique et social (encadré 1)¹. Et pourtant, les disparités entre hommes et femmes continuent d'être reléguées au second plan dans les décisions de politique générale, en particulier au niveau national et les questions de parité n'occupent généralement que peu de place dans les débats consacrés à la politique économique, au développement et au commerce.

4. La parité hommes-femmes fait plus fréquemment partie des débats internationaux, notamment des débats consacrés aux problèmes économiques multilatéraux. Elle est considérée comme une question transversale liée aux questions de développement dans la sphère des droits de l'homme et au-delà. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies ont pris des engagements dans la Plate-forme d'action de Beijing (1995) pour intégrer concrètement les questions de parité, c'est-à-dire envisager la réalité – et les incidences potentielles de la planification des activités sur cette réalité – de la situation des hommes et des femmes avant de fixer des objectifs, d'arrêter des stratégies et des mesures et de décider de la répartition des ressources. La présence parmi les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'un objectif consacré à l'égalité entre hommes et femmes et à l'émancipation des femmes, et l'Équipe du Projet objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes ont confirmé les engagements pris à Beijing. Mais une décennie après l'approbation et l'adoption de l'intégration des questions de parité par les pays et les institutions, beaucoup reste à faire (Mehra et Gupta, 2006). Alors que la capacité de concrétiser dans la pratique la nécessité reconnue de réduire les disparités entre hommes et femmes fait souvent défaut, on peut s'attendre à une

¹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979); Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995); OMD (2000); Document final du Sommet mondial de 2005.

intégration croissante des politiques sociales, du développement économique et des règles commerciales qui débouchera sur une nouvelle étape de la mondialisation économique.

5. Que ce soit aux niveaux unilatéral, bilatéral ou multilatéral, de bonnes politiques commerciales devraient reposer sur une évaluation de leurs incidences non seulement sur la croissance économique et les conditions sociales, mais aussi sur l'égalité entre hommes et femmes. Intégrer les questions de parité dans le débat public est particulièrement pertinent dans le cas des politiques commerciales étant donné les importants effets de redistribution de ces politiques à la fois entre les secteurs économiques et entre les individus. Des mesures protectrices mettent les producteurs nationaux à l'abri de la concurrence internationale aux dépens des consommateurs et favorisent les secteurs soumis à la concurrence des importations au détriment des secteurs exportateurs. D'un point de vue social, les effets de redistribution des politiques commerciales (libéralisation ou protectionnisme) ont des retombées sur les ménages et les individus, en fonction de leurs liens avec des facteurs de production – par exemple, main-d'œuvre, terre, capital – ou des secteurs économiques déterminés.

6. Au cours des deux dernières décennies, les politiques de libéralisation du commerce ont été utilisées comme un outil de développement, sur la foi des nombreux avantages qu'un pays pouvait retirer d'une participation plus active au commerce mondial. C'est ainsi que pays développés et pays en développement ont signé et conclu de plus en plus d'accords de libéralisation du commerce. Les incidences de cette libéralisation se sont largement fait sentir aussi bien sur le marché du travail que sur les prix des biens.

7. L'analyse des incidences du commerce sur les questions de parité doit porter sur deux aspects: l'influence des politiques commerciales sur l'émancipation et la situation socioéconomique des femmes; et les incidences des politiques commerciales sur le niveau des inégalités entre hommes et femmes.

8. Le commerce international offre de vastes possibilités pour l'émancipation des femmes et l'amélioration de leur situation socioéconomique. La mondialisation a créé de nombreux nouveaux emplois dans les pays en développement, le plus souvent au bénéfice des femmes. Les agricultrices qui ont pu passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente ont vu leurs revenus augmenter. La libéralisation du commerce a ouvert de nouveaux débouchés commerciaux aux femmes chefs d'entreprise. Les migrations ont également ouvert de nouvelles perspectives aux femmes, à la fois en tant que migrantes et en tant que bénéficiaires de rapatriements de salaires. En résumé, l'intégration commerciale a permis aux femmes d'accéder à des formes plus productives de travail. Travailler et percevoir un revenu contribuent beaucoup à l'émancipation des femmes et à leur participation aux décisions, au sein du ménage et en dehors². Toutefois, le commerce a aussi eu des effets négatifs pour certaines femmes, lorsqu'il a désorganisé les secteurs économiques et les marchés sur lesquels elles exerçaient une activité. D'une manière plus générale, l'ouverture aux marchés internationaux exige un effort

² De plus, d'après un certain nombre d'études faites dans des pays en développement et dans des pays développés, l'émancipation des femmes a des incidences directes sur le développement économique. Lorsque les femmes acquièrent un plus grand contrôle des ressources, les ménages affectent davantage de ressources à des investissements productifs tels que la santé et l'éducation des enfants (Lundberg et Pollak, 1996; Haddad et divers collaborateurs, 1997).

d'adaptation. Les travailleurs, les agriculteurs et les chefs d'entreprise qui sont incapables de relever les défis du commerce international risquent de voir leur situation se dégrader.

9. Pour ce qui est des disparités de salaire entre hommes et femmes, si le commerce n'est pas la cause des inégalités de revenus entre hommes et femmes, il peut amplifier ou, au contraire, réduire les disparités existantes. En intensifiant la concurrence étrangère, la libéralisation du commerce pousse à accroître l'efficacité et réduire ainsi les discriminations, y compris entre hommes et femmes. Toutefois, la libéralisation du commerce est souvent associée à une aggravation des disparités salariales entre main-d'œuvre qualifiée et main-d'œuvre non qualifiée. Les femmes occupant souvent davantage que les hommes des emplois peu qualifiés, cela aggrave généralement les inégalités entre hommes et femmes.

10. En résumé, les incidences globales des politiques commerciales sur la situation socioéconomique des femmes dépendent largement de facteurs tels que les politiques préexistantes, l'ampleur des disparités entre hommes et femmes et la capacité qu'ont les femmes de réagir aux changements économiques. C'est pourquoi, pour limiter les conséquences négatives éventuelles de la poursuite de la libéralisation du commerce, en particulier pour les femmes, il faut intégrer les questions de parité dans l'élaboration des politiques commerciales.

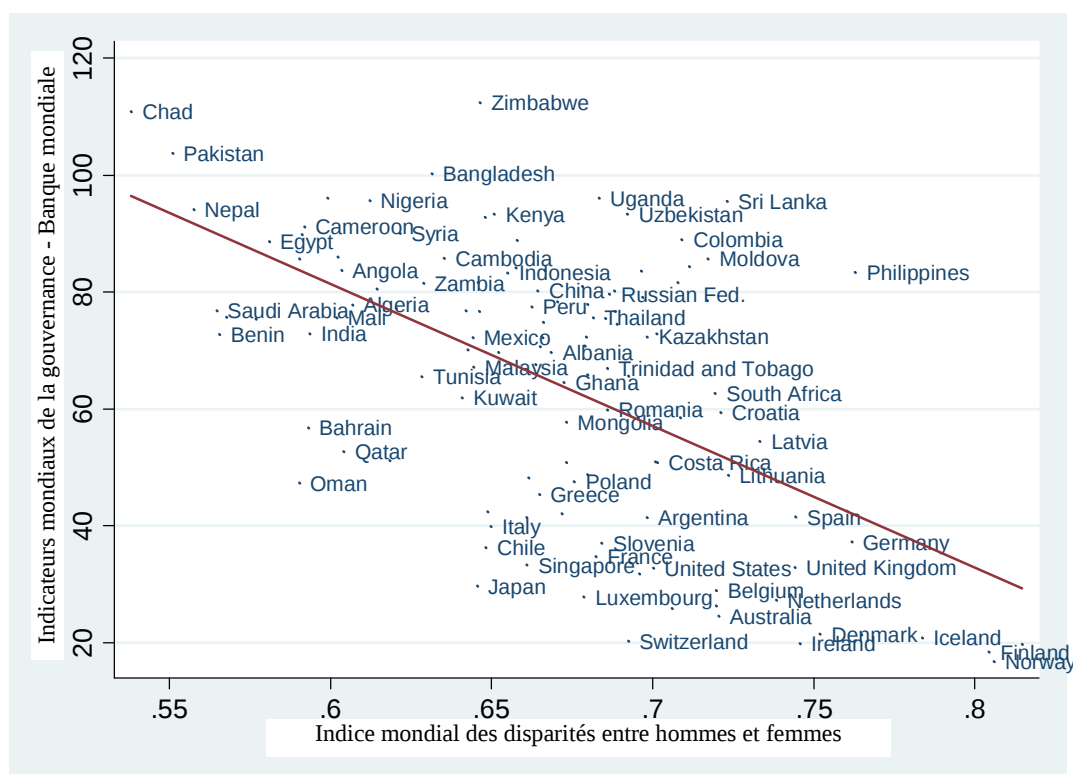
Encadré 1. L'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes

L'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, conçu par le Forum économique mondial, compare les disparités nationales selon quatre grandes catégories: participation et perspectives économiques, niveau d'éducation, présence politique, et santé et survie. Il propose un classement des pays permettant de réaliser des comparaisons entre régions et groupes de revenus, ainsi que des comparaisons chronologiques. Les classements visent à donner une meilleure perception des contraintes imposées par les disparités entre hommes et femmes et des effets positifs qui résulteraient d'une réduction de ces disparités. En outre, les méthodes et l'analyse quantitative utilisées pour établir les classements peuvent servir à concevoir des mesures efficaces pour réduire les disparités. D'après le rapport 2008, aucun pays n'est encore parvenu à l'égalité entre hommes et femmes. Toutefois, les quatre pays venant en tête du classement – Norvège, Finlande, Suède et Islande – ont éliminé 80 % environ de leurs disparités entre hommes et femmes. L'indice confirme une fois de plus la forte corrélation qu'il y a entre les disparités entre hommes et femmes et la compétitivité nationale, et montre clairement aux décideurs l'intérêt qu'il y a à faire de l'égalité entre hommes et femmes l'une de leurs priorités nationales.

Source: Forum économique mondial, 2008.

11. L'égalité entre hommes et femmes est fortement corrélée à une gouvernance effective, comme en témoignent les «Indicateurs mondiaux de la gouvernance» conçus par la Banque mondiale. La discrimination à l'égard des femmes a tendance à être plus faible dans les États où le Gouvernement est efficace (voir la figure 1). L'égalité hommes-femmes est également corrélée au développement économique et à la compétitivité nationale, d'où l'importance qu'il y aurait à intégrer cette problématique dans le débat sur les grandes orientations.

Figure 1. Indicateurs mondiaux de la gouvernance et indice mondial des disparités entre hommes et femmes, 2008



Source: CNUCED.

12. Intégrer les questions de parité dans la politique commerciale signifie: a) évaluer les incidences que les politiques commerciales et la libéralisation du commerce peuvent avoir sur la situation socioéconomique des hommes et des femmes, en supposant que différents secteurs et différents groupes dans un pays seront touchés différemment; et b) élaborer la politique commerciale et fixer le rythme de la libéralisation du commerce en conséquence, c'est-à-dire en tenant compte des disparités entre hommes et femmes. Une fois les politiques commerciales arrêtées et des engagements pris aux niveaux multilatéral, régional ou bilatéral, ces politiques doivent se traduire en programmes et mesures dont les femmes et l'ensemble de la société pourront effectivement profiter. En tenant compte de leurs incidences sur la parité, les décideurs peuvent orienter les politiques commerciales de façon qu'elles favorisent l'émancipation et le bien-être social des femmes, tout en évitant d'accroître les disparités entre hommes et femmes.

13. La présente note thématique est divisée en deux chapitres. Le premier explique ce que l'on peut inférer des liens entre les politiques commerciales et les questions de parité. Le second traite des moyens d'intégrer les questions de parité dans les politiques commerciales et propose des recommandations. Le document s'accompagne de la présentation de sept études de cas – document TD/B/C.I/EM.2/3.

I. POLITIQUES COMMERCIALES ET PARITÉ

14. Comme il a été indiqué plus haut, au cours de la période récente, les politiques commerciales ont été axées sur une libéralisation du commerce synonyme de réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, d'élimination des mesures intérieures autres qu'à la frontière, d'application de politiques de concurrence et de respect des droits de propriété intellectuelle. La libéralisation du commerce a des répercussions sur les prix et la production des biens et services, les recettes budgétaires, l'emploi et la balance des paiements. Bien qu'elle favorise généralement une croissance du produit intérieur brut tirée par les exportations, ses incidences varient selon les secteurs et les acteurs économiques. En particulier à court terme, certains individus peuvent en souffrir, tandis que d'autres en tireront de grands avantages. Toutefois, à moyen terme, ceux qui sont capables de s'adapter tireront profit des possibilités offertes par une économie plus efficace, des importations moins chères et un secteur exportateur en expansion.

15. Les incidences des politiques commerciales sur les activités économiques et sociales ont tendance à être différentes pour les hommes et pour les femmes. Cela tient à des facteurs culturels, sociaux et économiques, ainsi qu'à des facteurs liés aux traditions. Les hommes et les femmes possèdent différentes compétences, sont confrontés à diverses contraintes et n'ont pas le même accès aux ressources. Il est aussi important de noter que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Une modification de la politique commerciale peut avoir des incidences différentes sur différents sous-groupes de femmes, en fonction de facteurs sociaux et politiques, des rôles économiques, de la démographie et de la géographie.

16. Le principal aspect des liens entre commerce et parité est que, pour tirer pleinement profit des politiques commerciales, les économies et les individus doivent s'adapter. Par adaptation, on entend la réaffectation de ressources des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion. Cela peut s'avérer difficile, comme en témoigne l'exemple des pays les moins avancés (PMA), dont la structure de production n'a guère évolué au cours des dix dernières années (CNUCED, 2008a). Ce problème d'adaptation concerne davantage les pays où les marchés du travail et des capitaux sont rigides, et les individus qui ont plus de difficultés à s'adapter. À cet égard, les femmes sont relativement défavorisées dans la mesure où, d'un point de vue économique, elles sont généralement moins adaptables.

17. Le niveau relativement faible d'adaptation des femmes à des marchés intégrés est l'un des principaux facteurs qui expliquent que les politiques commerciales posent des problèmes particuliers aux femmes. Cela tient à la situation relativement défavorable des femmes en matière d'éducation, de contrôle des ressources et d'accès au crédit, aux nouvelles technologies, à la formation et aux circuits de commercialisation. Ce problème concerne souvent plus les pays en développement pour au moins deux raisons: a) les disparités entre hommes et femmes sont souvent plus marquées dans les pays à faible revenu; et b) les pays en développement manquent généralement d'institutions gouvernementales efficaces, ainsi que des filets de sécurité et des politiques d'accompagnement qui facilitent et accélèrent les ajustements.

Encadré 2. Les disparités salariales entre hommes et femmes

Deux facteurs opposés influent sur les liens entre la libéralisation du commerce et les disparités de salaires entre hommes et femmes. D'un côté, les politiques commerciales visant à promouvoir l'intégration des marchés, telles que des mesures intérieures de déréglementation, devraient entraîner une réduction des disparités salariales entre hommes et femmes du fait de l'intensification de la concurrence interentreprises. L'intensification de la concurrence favorise une diminution des discriminations à l'égard des femmes possédant des compétences comparables à celles des hommes, d'où une réduction des inégalités salariales. D'un autre côté, le commerce contribue souvent à la valorisation des compétences. L'accroissement qui en résulte des disparités de salaires entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés se retrouve généralement dans les disparités de salaires entre hommes et femmes. C'est là une conséquence du manque d'éducation et de formation dont souffrent les femmes.

L'analyse et les observations indiquent que la libéralisation du commerce peut aussi bien aggraver que réduire les disparités salariales entre hommes et femmes. D'après la théorie économique, la libéralisation du commerce favorise la production de biens dans les pays qui possèdent des avantages comparatifs et devrait donc profiter davantage aux travailleurs non qualifiés qu'aux travailleurs qualifiés. Dans la réalité, deux raisons empiriques au moins expliquent pourquoi l'intégration du commerce profite souvent aux travailleurs qualifiés. Premièrement, les secteurs d'exportation emploient le plus souvent aussi bien des travailleurs qualifiés que des travailleurs non qualifiés. Dans les pays en développement, les travailleurs non qualifiés sont extrêmement nombreux, les travailleurs qualifiés beaucoup plus rares. Cela crée des pressions à la hausse sur les salaires des seconds et tend à faire stagner les salaires des premiers. Ensuite, on observe souvent que la structure préexistante de protection favorise les secteurs employant un grand nombre de travailleurs non qualifiés (Harrison et Hanson, 1999). Dès lors, l'élimination des mesures de protection commerciale pénalise ces travailleurs non qualifiés.

Les données empiriques amènent à observer que le commerce a souvent aggravé les disparités de salaires entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés, tout en réduisant la discrimination à l'égard des femmes. Autrement dit, si les écarts de salaire entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés ont augmenté, ils ont diminué entre hommes et femmes possédant les mêmes qualifications, avec des résultats mitigés pour ce qui est des disparités salariales entre hommes et femmes. Dans une étude comparative portant sur plusieurs pays, Oostendorp (2004) constate que, au sein d'une même catégorie d'emplois, un accroissement du commerce est le plus souvent associé à une diminution des disparités salariales entre hommes et femmes. Dans d'autres études cependant, il a été constaté que la libéralisation du commerce avait entraîné un accroissement de ces disparités salariales (Menon et Van der Meulen, 2006).

18. Pour mieux comprendre comment interagissent les politiques commerciales et les questions de parité, il convient de bien préciser les principaux vecteurs. Bien que d'autres effets puissent jouer un rôle³, dans la présente note on s'intéressera à la façon dont le commerce influe sur les questions de parité à travers le marché du travail, le secteur des petites entreprises, la production agricole et les migrations.

³ Liens entre le commerce et la répartition des ressources au sein des ménages, les dépenses publiques en services sociaux, le transfert de connaissances, etc.

A. Marché du travail et petites entreprises

19. Les données montrent que le commerce a tendance à accroître l'offre d'emplois du secteur formel dans les pays en développement. Ces emplois peu qualifiés et à forte intensité de main-d'œuvre sont largement occupés par des femmes. Les femmes sont particulièrement recherchées par les industries à vocation exportatrice, car elles sont généralement plus faciles à embaucher, moins syndiquées et coûtent moins cher. Sans doute beaucoup de femmes ont-elles ainsi pu trouver un emploi. Avoir un revenu monétaire contribue formidablement à l'émancipation des femmes, aussi bien au sein du ménage qu'à l'extérieur. Le tableau 1 montre la participation croissante des femmes au marché formel du travail. Les conditions de travail des femmes se sont améliorées, en particulier dans les pays d'Asie du Sud à croissance dynamique, où de plus en plus de femmes ont un travail salarié/rémunéré et où elles sont de moins en moins nombreuses à avoir un emploi précaire ou à exercer une activité non rémunérée. De vastes disparités demeurent cependant entre hommes et femmes, en particulier en Afrique et en Asie du Sud, où l'emploi des femmes se limite en grande partie à des activités non rémunérées et vulnérables.

20. Une des principales caractéristiques de l'emploi des femmes dans les pays en développement est qu'il s'agit souvent d'un emploi temporaire. Outre que c'est une source d'instabilité financière, cela rend plus difficile l'acquisition de compétences spécifiques. Il en résulte que les femmes restent généralement cantonnées à des emplois non qualifiés à faible niveau de rémunération. De fait, un certain nombre d'études semblent faire ressortir le caractère précaire des emplois des femmes dans le secteur manufacturier, avec de fréquentes périodes de chômage et une moindre capacité de négocier les salaires et les conditions de travail (Levinsohn, 1999; Ozler, 2001; Nicita et Razzaz, 2003). Tout cela aboutit à un accroissement de l'emploi rémunéré des femmes, mais sans diminution correspondante de la pauvreté, en particulier pour les ménages dont la femme assure la subsistance (Banque mondiale, 2001).

**Tableau 1. Situation d'emploi des hommes et des femmes
(en proportion de l'emploi total) 1997 et 2007**

	Travailleurs rémunérés et salariés (%)		Employeurs (%)		Travailleurs indépendants (%)		Travailleurs familiaux non rémunérés (%)		Emploi vulnérable (%)	
	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*
Femmes										
Monde	41,8	46,4	2,1	1,8	21,6	26,9	34,5	24,9	56,1	51,7
Pays développés et Union européenne	85,1	88,0	4,2	3,9	6,8	5,8	4,0	2,3	10,7	8,1
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	77,5	78,5	3,6	3,0	11,4	13,6	7,6	5,0	18,9	18,6
Asie de l'Est	28,7	39,2	1,6	0,7	25,7	36,8	44,0	23,3	69,6	60,1
Asie du Sud-Est et Pacifique	29,4	35,1	1,0	0,9	23,2	28,0	46,5	36,0	69,6	63,9
Asie du Sud	11,4	15,5	0,5	0,3	17,4	25,2	70,7	58,9	88,1	84,2

	Travailleurs rémunérés et salariés (%)		Employeurs (%)		Travailleurs indépendants (%)		Travailleurs familiaux non rémunérés (%)		Emploi vulnérable (%)	
Amérique latine et Caraïbes	67,8	64,6	2,1	2,7	21,7	25,5	8,4	7,1	30,1	32,7
Moyen-Orient	43,7	55,3	1,1	1,5	25,7	17,9	29,4	25,3	55,2	43,2
Afrique subsaharienne	12,4	15,5	2,6	2,8	48,0	46,9	37,0	34,7	85,0	81,7
Afrique du Nord	49,3	58,4	2,2	3,2	16,2	12,4	32,3	26,0	48,4	38,4
Hommes	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*	1997	2007*
Monde	44,9	47,9	4,3	3,4	37,2	37,4	13,5	11,3	50,7	48,7
Pays développés et Union européenne	80,6	82,1	8,1	7,9	10,1	9,3	1,2	0,8	11,3	10,1
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	74,7	76,1	4,2	4,1	17,5	17,7	3,6	2,1	21,0	19,9
Asie de l'Est	38,4	46,4	3,7	1,3	39,8	40,5	18,1	11,8	57,9	52,3
Asie du Sud-Est et Pacifique	38,1	41,6	2,9	2,3	43,3	41,5	15,7	14,6	58,9	56,1
Asie du Sud	21,0	24,4	2,2	1,2	58,0	56,1	18,8	18,3	76,7	74,4
Amérique latine et Caraïbes	62,4	60,6	5,5	5,9	26,6	29,7	5,6	3,8	32,1	33,5
Moyen-Orient	58,7	65,2	5,8	6,7	28,1	23,0	7,4	5,2	35,5	28,2
Afrique subsaharienne	25,2	30,3	3,4	3,2	49,6	48,0	21,8	18,4	71,4	66,4
Afrique du Nord	57,1	59,9	9,4	11,9	17,9	16,2	15,6	12,0	33,5	28,2

* Données préliminaires.

Source: Organisation internationale du Travail (OIT) (2008).

21. Du point de vue de la politique générale, il y a deux grands moyens de permettre aux travailleurs en général – et aux femmes en particulier – de profiter pleinement des possibilités d'emploi qu'offre l'intégration du commerce. Le premier est d'aider la main-d'œuvre, en particulier les femmes, à acquérir les compétences recherchées par les industries en expansion. Cela passe par des politiques d'éducation et une formation technique appropriées. Le second est de limiter une éventuelle exploitation des travailleurs. Malheureusement, ces deux types d'action sont manifestement plus difficiles à mettre en œuvre lorsque les ressources publiques sont limitées. Les résultats peuvent être décevants dans les pays où le chômage et le sous-emploi sont élevés. Il n'en reste pas moins que toute mesure visant à améliorer les compétences des travailleurs, la stabilité de l'emploi, les conditions de travail, le régime d'indemnisation du chômage et les prestations liées à l'exercice d'un emploi – telles que congés payés et soins de santé – sera très certainement profitable aux travailleurs, en particulier aux travailleurs précaires.

22. Les politiques commerciales ont également des répercussions sur les femmes à travers leurs incidences sur la viabilité des petites entreprises (encadré 3). L'intégration commerciale peut offrir aux petites entreprises des possibilités de croissance, mais elle les expose également à la concurrence internationale. Les petites entreprises opèrent généralement sur des marchés protégés et l'intensification de la concurrence étrangère les oblige à croître ou à moderniser leur technologique (Melitz, 2003). Cela concerne les femmes de deux façons. Premièrement, dans les pays en développement, un nombre relativement important de petites entreprises sont dirigées par des femmes. Deuxièmement, les femmes ont souvent un moindre accès aux réseaux de commercialisation, au crédit et aux connaissances techniques, tous éléments essentiels pour améliorer la compétitivité des petites entreprises. À cet égard, les politiques visant spécifiquement à faciliter l'accès des petites entreprises au crédit, les politiques encourageant l'exportation et les politiques visant à promouvoir la formation technique nécessaire pour répondre aux besoins des marchés d'exportation faciliteront assurément la transition des petites entreprises vers un environnement de marché ouvert.

Encadré 3. Intégration des femmes chefs d'entreprise sur le marché international

Dans les pays en développement, de 40 à 50 % des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) sont dirigées par des femmes. Les femmes chefs d'entreprise sont particulièrement touchées par la mondialisation et la déréglementation des marchés, car elles représentent le segment le plus vulnérable du secteur des PME et sont confrontées à des difficultés particulières d'accès au financement et à la technologie pour l'expansion de leurs entreprises en raison de divers obstacles juridiques, culturels et sociaux. En outre, elles ont souvent des responsabilités, des objectifs et des stratégies d'entreprise très différents de ceux des hommes. La plupart des femmes ont, par exemple, d'importantes obligations familiales, qui ont des répercussions sur leur emploi du temps et leur revenu. En général, la conception et la structure des programmes en faveur des PME ne prennent pas suffisamment en compte les besoins et les réalités locales des femmes chefs d'entreprise, qui ont donc du mal à améliorer leurs compétences dans le cadre des services d'aide aux entreprises proposés. Les données montrent, toutefois, que lorsque ce genre d'obstacles est éliminé, souvent avec un soutien extérieur, la libéralisation du commerce peut ouvrir de multiples nouveaux débouchés aux femmes chefs d'entreprise. En particulier, une formation ciblée à l'entrepreneuriat peut faire beaucoup pour les aider à soutenir la concurrence internationale et à profiter des débouchés offerts par l'ouverture des marchés.

Des femmes formées en Éthiopie et en Ouganda dans le cadre du programme Empretec de la CNUCED déclaraient qu'elles mélangeaient souvent ressources financières personnelles et ressources financières de l'entreprise, tenaient des livres de compte approximatifs et manquaient de moyens pour tenir une bonne comptabilité et rédiger des états financiers. Elles avaient donc besoin d'être mieux et davantage formées à la gestion financière ainsi qu'à une comptabilité simple et standard. Elles manquaient de confiance en elles-mêmes, ce qui provoquait la méfiance des institutions financières. Elles avaient également tendance à fuir les risques, ce qui les empêchait d'explorer de nouveaux débouchés. Ces structures d'entrepreneuriat propres aux femmes doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes d'appui à une meilleure intégration des PME dans le commerce international. De plus, cela montre que de nouvelles initiatives doivent être engagées, visant spécifiquement à aider les entreprises dirigées par des femmes à avoir accès à des services d'aide aux entreprises qui renforceront leur croissance économique et leur compétitivité.

B. Production agricole

23. La libéralisation du commerce influe aussi sur la situation des femmes à travers ses incidences sur leurs activités productives agricoles (tableau 2). Dans les pays en développement, les femmes assurent généralement l'économie du ménage, s'agissant non seulement des tâches ménagères, mais aussi de l'alimentation et du revenu à travers la production d'aliments de base. La libéralisation du commerce a souvent eu pour effet d'accroître la production de cultures d'exportation (de rente), ainsi que la concurrence des cultures vivrières par les importations (ce qui entraîne une baisse des prix des premières) (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2003). Cela touche les hommes et les femmes différemment, car les femmes sont généralement de petits producteurs de cultures vivrières, tandis que les hommes participent plus activement à la commercialisation de denrées agricoles traditionnelles ou non traditionnelles sur les marchés régionaux et internationaux (Fontana et divers collaborateurs, 1998).

24. Des importations meilleur marché pénalisent les industries locales concurrentes, alors même que les installations de transformation de cultures marchandes libéralisées ne peuvent plus soutenir la concurrence extérieure. En outre, les petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance, très souvent des femmes, ne profiteront guère d'une diminution des prix à l'importation de biens salariaux et de biens de production dans la mesure où la part des importations dans leurs dépenses est plutôt faible. Enfin, les petits agriculteurs, qui emploient probablement plus de femmes, risquent de voir les effets positifs de la hausse des prix due à la libéralisation du commerce être accaparés par les intermédiaires.

Tableau 2. Pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre agricole

	1950	1970	1990	2000 (estimations)	2010 (estimations)
Monde	39,01	41,13	42,69	43,55	44,16
Pays développés	41,07	43,77	38,38	36,13	33,73
Pays en développement	38,59	40,85	42,93	43,83	44,44

Source: FAO, statistiques sur la répartition hommes-femmes et la sécurité alimentaire.

25. La libéralisation du commerce oblige les agriculteurs à intensifier leurs activités et à moderniser leurs techniques de production pour soutenir la concurrence à la fois avec les importations et sur les marchés internationaux. Les femmes travaillant dans le secteur agricole exploitent le plus souvent de petites exploitations et n'ont qu'un accès limité au crédit, aux intrants agricoles et aux connaissances; ce sont donc elles qui sont le plus pénalisées par la libéralisation des marchés agricoles. Les agriculteurs incapables de survivre dans le nouvel environnement abandonnent généralement l'agriculture. Dans plusieurs pays en développement, ils sont de plus en plus nombreux à abandonner ou à vendre leur exploitation, ce qui entraîne une concentration des terres et une expansion de la production de cultures commerciales (Young et Hoppe, 2003), tandis que d'autres reviennent à une agriculture de subsistance.

26. Les incidences des politiques commerciales sur l'agriculture de subsistance sont une question importante, mais insuffisamment étudiée. Dans une optique de parité, la question vaut d'être abordée, car la participation des femmes à ce type d'agriculture est généralement élevée, en particulier dans les PMA (encadré 3). L'agriculture de subsistance est largement considérée comme une activité économique inefficace, un mode de vie âpre et risqué, avec peu ou pas de perspectives d'amélioration. Toute politique capable de libérer les agriculteurs d'une agriculture de subsistance ne peut qu'être bénéfique. D'un point de vue théorique, le commerce international offre des possibilités de produire des cultures plus rentables, facilitant ainsi le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture marchande. Dans la pratique, on a constaté que la libéralisation du commerce pouvait faire reculer l'agriculture de subsistance lorsque les agriculteurs étaient capables de s'adapter à de nouvelles techniques de production et à de nouveaux produits. À cet égard, les femmes auront probablement moins de facilité pour adopter des modes de production plus rémunérateurs, en particulier parce que l'agriculture commerciale nécessite des facteurs de production auxquels elles n'ont généralement guère accès – investissement, formation, circuits de commercialisation. Les politiques visant à améliorer l'accès au crédit, à faciliter l'acquisition par les agriculteurs de meilleures techniques agricoles, et à assurer des formations agricoles spécifiques pourraient considérablement aider les agriculteurs à tirer profit des possibilités offertes par les marchés internationaux. De telles politiques peuvent relever de l'initiative des gouvernements ou de celle de donateurs, comme c'est le cas dans les PMA.

27. La production de cultures marchandes exportables doit toutefois être replacée dans le contexte de la situation actuelle d'insécurité alimentaire, en particulier en Afrique. La récente crise alimentaire a rappelé l'importance des cultures vivrières traditionnelles et de l'agriculture urbaine/périurbaine, du moins en tant que mécanisme de défense dans les situations d'insécurité alimentaire. Dans une optique de politique générale, il s'agit de produire d'importants excédents commercialisables de ces cultures vivrières, destinés à être écoulés sur le marché local, ce qui pourrait entraîner une évolution vers une agriculture industrielle, mais dans un segment traditionnel.

28. Cette stratégie de «dynamisation» du secteur traditionnel pourrait fort bien comprendre un volet parité. Les femmes étant traditionnellement associées à la production de denrées de base pour les ménages et à la commercialisation locale de cultures vivrières traditionnelles, il est relativement plus facile de rattacher leur émancipation à un accroissement de la productivité et de la production dans le secteur des cultures vivrières traditionnelles que dans celui des cultures marchandes. Autrement dit, les stratégies visant expressément à resserrer les liens entre commerce et sécurité alimentaire ouvrent de nouvelles possibilités de promouvoir l'émancipation et l'entrepreneuriat des femmes.

C. Migrations

29. Les migrations influent sur les relations entre les hommes et les femmes, soit en renforçant les inégalités et les rôles traditionnels, soit en les remettant en cause et en les modifiant (BRIDGE, 2005). Bien que cet aspect soit de plus en plus manifeste, la plupart des politiques de migration n'en tiennent pas compte, ni dans les pays d'origine ni dans les pays de destination.

30. Du point de vue des questions de parité, il est important de bien comprendre les causes et les conséquences des migrations internationales. Pour les hommes comme pour les femmes, la migration est souvent un moyen d'améliorer leurs conditions de vie en échappant à la pauvreté ou à la persécution. Pour les femmes, toutefois, les difficultés sont beaucoup plus grandes. La participation des femmes aux courants migratoires dépend beaucoup de leur rôle social, de leur autonomie, de leur accès aux ressources et de la stratification des sexes. En général, la migration des femmes est corrélée à leur niveau d'émancipation, et elle est plus forte dans les pays où les revenus pouvant être procurés par les femmes sont davantage appréciés.

31. D'après des données de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2005), on comptait en 2005 191 millions de migrants internationaux dans le monde, représentant 3 % de la population mondiale; la moitié était des femmes. La plupart des femmes migrent pour des raisons familiales – pour fonder une famille ou à des fins de réunification familiale. Toutefois, davantage de femmes migrent aujourd'hui de façon autonome. Quel que soit le cas, les femmes ont tendance à avoir de plus grandes difficultés que les hommes à trouver un emploi. Elles sont confrontées au «double handicap» d'être des immigrantes et des femmes (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2005). Migrantes, les femmes faiblement ou non qualifiées ont tendance à trouver du travail dans un nombre limité d'emplois tertiaires, traditionnellement associés aux femmes – services de nettoyage, de restauration, de spectacles, de soins. On en trouve relativement peu dans le secteur agricole, mais un grand nombre dans les industries des textiles et des vêtements. La marginalité des immigrantes non qualifiées se traduit souvent par des emplois de qualité inférieure, des revenus faibles, des conditions de travail médiocres, l'absence de représentation syndicale et des contrats précaires, souvent associés à une situation juridique elle-même précaire. Les migrantes qualifiées exercent souvent des professions ayant à voir avec la sphère sociale, notamment éducation et santé.

32. Le caractère fréquemment illégal des migrations fait courir des risques supplémentaires aux femmes, s'agissant notamment de risques associés à la traite des êtres humains. Dans ce cas, les femmes sont particulièrement vulnérables, l'immigration illégale s'accompagnant souvent d'exploitation, de coercition et d'abus de pouvoir ou d'autorité. La traite des femmes se nourrit des inégalités entre hommes et femmes; les femmes qui en sont victimes sont souvent originaires de régions où la discrimination à leur égard est forte.

33. Même si les femmes sont souvent confrontées à davantage de difficultés que les hommes, la migration leur permet généralement d'accroître leur autonomie et d'améliorer leur statut social. Une importante contribution positive de la migration des femmes pour les pays en développement est l'argent qu'elles gagnent et qu'elles envoient chez elles. Les migrants peu qualifiés, en particulier les femmes, ont tendance à envoyer proportionnellement davantage d'argent dans leur pays d'origine que les migrants hautement qualifiés. Les migrations ont également des incidences sur les femmes qui restent dans les pays d'origine; celles-ci sont les principales bénéficiaires des envois de fonds, qu'elles ont tendance à utiliser pour améliorer les conditions de vie de leur famille (OCDE, 2007a). Les envois de fonds sont une importante source de capitaux pour les pays en développement⁴. Ils sont également un moyen de changer les

⁴ D'après les «Estimations et tendances mondiales» de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2007 les rapatriements de fonds ont été estimés à 337 milliards de dollars dans le monde, dont 251 milliards pour les pays en développement. Les rapatriements de fonds dans les PMA – quelque 13 milliards de dollars en 2006 pour 35 pays pour lesquels

relations entre hommes et femmes – en procurant du respect aux femmes qui envoient des fonds, et davantage de ressources aux femmes qui les reçoivent.

34. Au niveau de la politique générale, faciliter les transferts de fonds, réduire les coûts de transfert, améliorer les connaissances financières des migrants et de leur famille et diversifier l'offre de services financiers sont autant de mesures souhaitables (Assemblée générale des Nations Unies, 2006). Il conviendrait de revoir des pratiques telles que celles des banques qui exigent l'autorisation d'un homme de la famille avant de laisser une femme ouvrir un compte bancaire, obtenir un crédit ou transférer des fonds. L'autonomie financière des femmes est une condition préalable indispensable à l'efficacité économique et à l'égalité de statut social.

35. Même lorsque les migrations ont des effets positifs pour les individus, elles peuvent avoir des effets contraires dans les pays d'origine. Les migrations réduisent la main-d'œuvre dans les pays d'origine, ce qui peut avoir des incidences négatives sur le potentiel de croissance en créant des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs en expansion. Ces incidences négatives sont encore plus marquées lorsqu'il y a «exode des compétences» – migration d'individus hautement qualifiés –, en particulier s'il s'agit de compétences importantes pour le développement économique. C'est le marché du travail, avec ses biais sexistes, qui en quelque sorte sélectionne les catégories professionnelles – et donc les hommes et les femmes – qui peuvent émigrer. Par exemple, la très grande majorité du personnel infirmier migrant des pays en développement vers les pays développés est constituée de femmes, alors que pour beaucoup d'autres professions – scientifiques, ingénieurs, médecins – ce sont essentiellement des hommes (BRIDGE, 2005). Un phénomène apparenté, mais peu étudié, est celui du «gaspillage des compétences», c'est-à-dire le degré de déqualification que de nombreux migrants – en particulier les femmes – possédant un niveau d'éducation secondaire, voire de premier cycle universitaire, doivent accepter pour trouver un emploi à l'étranger (Piper, 2005 et 2006).

36. Plus récemment, les pays d'origine ont commencé à prendre davantage conscience des incidences positives des migrations sur la réduction de la pauvreté et le développement et sont donc aujourd'hui davantage enclins à encourager le retour – même temporaire – de leurs ressortissants, à créer des liens avec les communautés expatriées et à faciliter les rapatriements de fonds. Lorsqu'il y a exode de compétences, les pays de destination doivent en atténuer les effets en proposant des programmes de formation et de renforcement des capacités dans les pays d'origine. C'est, par exemple, ce qu'ont entrepris de faire le Canada et le Royaume-Uni pour le personnel infirmier et enseignant (BRIDGE, 2005). D'autres pays se sont dotés de codes de bonnes pratiques visant à décourager le recrutement ciblé de personnel de santé dans les pays connaissant des pénuries de ce type de personnel.

des données étaient disponibles – ont été supérieurs aux investissements étrangers directs (9 milliards de dollars), mais inférieurs aux 28 milliards de dollars d'aide publique au développement reçus en 2006 (CNUCED, 2008a).

Encadré 4. Égalité hommes-femmes dans l'éducation: la situation dans les PMA

D'après les données disponibles, entre un tiers et la moitié des PMA sont en voie d'atteindre l'OMD portant sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation. Le ratio de scolarisation filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 0,79 en 1991 à 0,89 en 2005 (primaire) et de 0,77 en 1999 à 0,81 en 2005 (secondaire). Bien que d'importantes disparités concernant le taux de scolarisation des filles continuent de prévaloir dans certains pays en raison de facteurs culturels, l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire semble plus facile à réaliser que dans l'enseignement secondaire et tertiaire. En 2005, un tiers des PMA pour lesquels des données étaient disponibles avait atteint l'égalité filles-garçons dans l'enseignement primaire, contre un cinquième dans le secondaire et un dixième au niveau tertiaire/universitaire. D'après la CNUCED (2008a), à moins que la réalisation des OMD ne soit replacée dans un cadre de développement économique et que les efforts ne soient axés sur la création d'emplois et de moyens de subsistance ainsi que sur un accroissement de l'offre de services publics directement liés aux OMD, les progrès ne pourront qu'être incertains.

Source: CNUCED: 2008a.

37. La fourniture de services à l'étranger au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le seul régime contractuel multilatéral existant aujourd'hui pour gérer le mouvement temporaire de certaines catégories de personnes. La libéralisation de cette forme de commerce des services a relativement peu progressé par rapport à d'autres formes de commerce. Les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'ont rien changé à la situation.

38. Les limites du mode 4 ne sont toutefois pas clairement définies. L'AGCS reconnaît que la fourniture de services peut nécessiter la présence de personnes physiques étrangères, mais il ne dit rien de précis sur la façon dont cela peut se faire. Cette absence de précision a entraîné une diversité d'appréciations parmi les pays quant aux types de mouvement de personnes physiques qui relèvent de l'AGCS. Il existe néanmoins un consensus sur ce qui n'est pas couvert par l'AGCS – demandeurs d'emploi, établissement permanent, citoyenneté – et sur ce qui l'est – fourniture contractuelle de services par des individus ou des entreprises, mouvements de personnes en rapport avec un investissement.

39. Dans la plupart des pays, les questions relatives au mode 4 sont traitées de la même manière que les questions relatives aux migrations, ce qui brouille les frontières entre mouvement temporaire et mouvement permanent. Traiter le mode 4 sous l'angle du commerce, plutôt que sous l'angle des migrations, faciliterait le mouvement de fournisseurs de services et pourrait désamorcer quelques-uns des problèmes actuellement causés par les migrations permanentes et l'entrée de travailleurs illégaux (CNUCED, 2003).

40. La CNUCED avance qu'une plus grande participation des femmes au commerce international des services via le mode 4 pourrait être facilitée et encouragée par les mesures suivantes: a) simplifier la délivrance des visas et des permis de travail, et les procédures de licences; b) intensifier le mouvement temporaire de travailleurs peu qualifiés; c) éliminer les examens des besoins économiques ou en réduire la portée, et les rendre plus transparents et plus prévisibles; et d) faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il a été constaté

que l'octroi de la reconnaissance pouvait entraîner un certain degré de discrimination à l'égard des femmes, en particulier dans les services à plus forte intensité de compétences – par exemple, en matière de protection sociale, transférabilité de la sécurité sociale ou remboursement des contributions sociales lorsque le prestataire de services retourne dans son pays d'origine (Puri, 2004).

II. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

41. Le chapitre premier illustre les principaux liens entre les politiques commerciales, d'un côté, et l'émancipation des femmes et l'égalité entre hommes et femmes, de l'autre. Ces liens sont les principaux éléments à prendre en considération pour évaluer et analyser les incidences de la politique commerciale sur les questions de parité. Intégrer les questions de parité dans la politique commerciale signifie pour l'essentiel analyser les incidences que les politiques et les programmes ont sur les hommes et sur les femmes séparément, afin de déterminer comment le commerce peut contribuer à l'émancipation des femmes, ainsi que d'éventuelles mesures correctives lorsque les politiques commerciales ont des incidences préjudiciables sur les femmes. C'est là quelque chose d'assez nouveau, mais les pays possèdent déjà une grande expérience de l'intégration d'autres problématiques dans la politique commerciale – par exemple la protection de l'environnement et le développement durable. Les enseignements tirés de cette expérience peuvent être utiles à l'intégration des questions de parité (Coche et divers collaborateurs, 2006).

A. Évaluation *ex ante* des incidences des accords commerciaux

42. Un certain nombre de pays ou groupes de pays – dont les États-Unis, l'Union européenne (UE) et le Canada – prévoient couramment des évaluations *ex ante* dans leurs accords commerciaux. Ces évaluations varient aussi bien sur le fond que sur la forme, mais beaucoup concernent les incidences sur l'environnement. À travers ces évaluations, les pays essaient de déterminer si des changements d'orientation seraient nécessaires en conséquence de l'application de l'accord commercial, si ces changements pourraient avoir des répercussions sur les actuelles réglementations environnementales nationales, ou si elles pourraient avoir des incidences sur la capacité du pays de s'acquitter de ses obligations en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement. Dans certains cas, les évaluations ne concernent que le pays qui les conduit, dans d'autres, elles portent sur tous les pays parties aux accords commerciaux.

43. Quelque chose d'analogue aux évaluations de l'impact sur l'environnement pourrait être réalisé pour les questions de parité. Autrement dit, parallèlement ou préalablement à la négociation d'un accord commercial, une évaluation pourrait être faite des incidences potentielles de cet accord sur les questions de parité. Par exemple, on pourrait fournir aux négociateurs une liste de secteurs où la libéralisation du commerce devrait être accélérée, différée ou exclue, afin de promouvoir l'emploi et l'émancipation des femmes.

44. Différentes mesures de politique commerciale pourraient être utilisées pour intégrer les questions de parité dans le commerce international: a) accords de libéralisation du commerce; b) libéralisation unilatérale – par exemple, réduction unilatérale des droits de douane sur les facteurs intermédiaires pour les secteurs productifs où l'emploi féminin est élevé; c) incitations fiscales en faveur des entreprises dirigées par des femmes pour encourager les exportations; et d) mise en place d'une infrastructure liée au commerce pour resserrer les liens entre les femmes

chefs d'entreprise et les marchés intérieurs et internationaux (CNUCED, 2008b). Toutefois, s'il est souhaitable de tenir notamment compte des incidences potentielles de la libéralisation du commerce sur les femmes, cela ne signifie pas que des secteurs inefficaces ou non compétitifs doivent être protégés pour la simple raison qu'ils fournissent des emplois aux femmes. En l'occurrence, des politiques de formation professionnelle et d'éducation devraient être engagées pour améliorer les compétences des femmes et leur permettre de travailler dans des secteurs plus compétitifs de l'économie.

45. L'expérience montre que la capacité de nombreux pays en développement de réaliser eux-mêmes des évaluations des incidences sur l'environnement, indépendamment de celles qui sont effectuées par leurs partenaires développés, reste limitée en raison de la faiblesse de leurs capacités de recherche.

46. Plus récemment, quelques pays ont demandé que soient réalisées des évaluations des incidences des accords commerciaux sur les questions de parité. L'Assemblée interparlementaire ACP (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)-UE (Union Européenne)⁵ a ainsi demandé aux États ACP de réaliser des études de durabilité à l'intention des négociateurs des accords de partenariat économique, et à la Commission européenne et aux États de l'UE de contribuer au financement d'études portant notamment sur les incidences des accords commerciaux sur les femmes dans les différents pays ACP.

47. Encourager les pays développés et les pays en développement à prévoir dans leur législation la réalisation d'une évaluation des incidences des accords commerciaux sur les questions de parité avant la signature de ces accords est sans doute une bonne solution théorique, mais pourrait s'avérer être une tâche trop lourde pour les pays en développement – en particulier les PMA – si rien n'est fait parallèlement pour renforcer leurs capacités. En vérité, la plupart des pays en développement n'ont guère les moyens de réaliser une évaluation des répercussions possibles des accords commerciaux sur tel ou tel groupe de la population, y compris les femmes.

48. Soutenir la mise en place d'une capacité de recherche indépendante pour une évaluation des incidences sur les questions de parité dans les pays en développement concourrait à la réalisation de plusieurs objectifs: cela encouragerait les gouvernements des pays en développement à s'approprier la politique de parité et renforcerait la légitimité des évaluations réalisées partout dans le monde en favorisant la diffusion d'une multitude de vues, de solutions et de modèles. Les organisations internationales compétentes pourraient utilement inscrire dans leurs programmes de recherche la mise au point d'une méthodologie pour ce type d'évaluation.

B. Négociation d'accords commerciaux

49. Il arrive que les questions de parité soient directement mentionnées dans les principales dispositions des accords. C'est le cas, par exemple, de l'Accord de Cotonou. Le préambule, l'article premier, le paragraphe 2 de l'article 9 et les paragraphes 1 et 2 de l'article 20 rappellent aux parties le respect des conventions internationales relatives aux droits des femmes, le principe de l'égalité des hommes et des femmes et l'engagement de prendre en compte les questions de parité dans tous les domaines de coopération.

⁵ Résolution sur les accords de partenariat économique: difficultés et perspectives, adoptée le 19 février 2004.

50. Dans le même ordre d'idée, l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Forum des Caraïbes du Groupe des États ACP (CARIFORUM) confirme l'engagement des parties de promouvoir le développement du commerce international selon des modalités propices au plein emploi, à des emplois productifs et à un travail décent pour tous, y compris les femmes (art. 191)⁶.

51. L'Accord global entre l'Union européenne et le Mexique dispose que, dans le cadre de la coopération régionale, «les parties seront tout particulièrement attentives à développer le rôle des femmes, en les faisant participer plus étroitement au processus de production» (par. 3 de l'article 37)⁷.

52. Toujours dans l'optique d'un parallèle entre environnement et parité, on constate que plusieurs accords commerciaux prévoient des dispositions environnementales dans des accords annexes spécifiques. Une façon analogue de procéder a été adoptée pour les questions de parité, à savoir que ces questions sont de plus en plus souvent abordées dans des accords annexes aux accords commerciaux. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail – l'un des deux accords annexes à l'Accord de libre-échange nord-américain – exhorte le Conseil des ministres de la Commission pour la coopération dans le domaine du travail à promouvoir des activités de coopération concernant, notamment, a) l'égalité des hommes et des femmes sur le lieu de travail; b) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, y compris la discrimination à l'égard des femmes; et c) l'égalité de rémunération des femmes et des hommes.

53. L'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Chili – qui, avec l'Accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement, complète l'Accord de libre-échange entre ces deux pays – engage le Conseil à promouvoir des activités en faveur de l'égalité des hommes et des femmes sur le lieu de travail et prévoit, dans son annexe 1, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et le principe de l'égalité de rémunération pour les hommes et les femmes.

54. Les pays en développement se montrent généralement prudents lorsqu'il s'agit d'intégrer des considérations d'ordre environnemental dans des accords commerciaux, l'une des raisons en étant que des dispositions environnementales finissent parfois par se traduire par des obstacles au commerce, ou encore que leur mise en œuvre peut constituer une charge excessive par rapport aux ressources humaines et financières disponibles. La prudence est également dictée par l'asymétrie des rapports de force. La taille et le poids économique du pays qui souhaite que des dispositions environnementales figurent dans un accord pèseront assurément sur l'issue des discussions. Une difficulté supplémentaire rencontrée par certains pays en développement est qu'ils doivent négocier des dispositions environnementales dans des accords commerciaux alors même que leur propre réglementation environnementale nationale est encore balbutiante (OCDE, 2007b). Le même type de difficultés se posera certainement pour les questions de parité. Les

⁶ Les accords de partenariat économique redéfinissent le régime commercial entre l'Union européenne et les pays ACP en remplaçant le système qui était en vigueur depuis Lomé 1, et s'appuient sur les dispositions de l'Accord de Cotonou.

⁷ Entré en vigueur en 2000, l'Accord global comporte trois grands volets: concertation politique, commerce et coopération.

partenaires commerciaux pourraient: a) demander que certaines normes en la matière figurent dans les accords; b) rechercher l'adoption de différents types de mécanisme d'application et de règlement des différends; ou c) demander l'harmonisation de certains aspects de la législation en matière de parité entre les parties à l'accord commercial.

55. Par ailleurs, la prise en compte de questions d'environnement dans les accords commerciaux a: a) contribué à mettre en valeur ces questions; b) encouragé une plus large participation de la société civile à la négociation et à la mise en œuvre des accords; c) facilité la mobilisation de ressources pour le financement d'activités en rapport avec l'environnement; et d) renforcé la coopération en matière d'environnement entre les parties aux accords. Des résultats analogues pourraient être obtenus pour les questions de parité. De plus, les accords commerciaux, en particulier lorsque l'une des parties est un pays en développement, combinent souvent engagements commerciaux, coopération environnementale et renforcement des capacités. Là encore, il pourrait en aller de même pour les questions de parité. Des engagements en matière de parité, s'ils devaient figurer dans un accord commercial, devraient être équilibrés et réalistes et tenir compte des réalités économiques et politiques de tous les pays parties à cet accord.

C. Coopération et renforcement des capacités après l'entrée en vigueur d'un accord commercial

56. Après l'entrée en vigueur d'un accord commercial ou d'un accord de partenariat s'ouvre une phase cruciale: celle de la mise en œuvre.

57. Dans certains accords, les questions de parité sont abordées dans le contexte des mécanismes de renforcement des capacités. Par exemple, le mécanisme de coopération dans le domaine du travail et de renforcement des capacités de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale fait des questions de parité, y compris l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, une priorité de la coopération et du renforcement des capacités (annexe 16.5). Dans l'Accord global entre l'Union européenne et le Mexique, la parité, comme les droits de l'homme et l'environnement, est considérée comme une question transversale devant être intégrée dans la coopération pour le développement entre les parties.

58. Dans d'autres cas, les questions de parité sont abordées dans le contexte du processus parallèle d'activités et de discussions se rapportant à la mise en œuvre des accords régionaux. C'est le cas, par exemple, de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et du Commonwealth, qui cherchent à intégrer la parité dans toutes les politiques, dans tous les programmes et dans toutes les pratiques des pays membres, afin de parvenir à une plus grande égalité des hommes et des femmes.

III. CONCLUSIONS

59. Les inégalités entre hommes et femmes sont préjudiciables au bien-être de la population, réduisent les perspectives de croissance économique et sont une source d'inefficacité. Au cours des quelque vingt dernières années, la politique commerciale dans la plupart des pays a été axée sur la libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés. La mondialisation et la libéralisation du commerce ont des effets complexes et souvent contradictoires sur l'accès des femmes à l'emploi, sur leurs moyens de subsistance et leurs revenus. Dans certains cas, la libéralisation du commerce a pu être associée à une hausse de l'emploi et des possibilités

d'activité entrepreneuriale pour les femmes. Dans d'autres cas, elle a exacerbé les inégalités et détérioré le statut économique et social des femmes. De toute évidence, les politiques commerciales ont des répercussions sur les femmes en tant que segment distinct de la population. Et pourtant, les questions de parité n'y ont guère été prises en compte jusqu'ici.

60. Intégrer les questions de parité dans la politique commerciale signifie évaluer les incidences que celle-ci peut avoir sur les hommes et les femmes et l'adapter en conséquence. L'analyse devrait en particulier s'intéresser aux incidences sur l'emploi, les petites entreprises, les prix et la productivité agricoles, l'agriculture de subsistance et les migrations. En évaluant les répercussions sur la parité, les décideurs peuvent orienter les politiques commerciales de façon qu'elles contribuent à l'émancipation et au bien-être social des femmes, tout en évitant d'aggraver les disparités entre hommes et femmes et en s'efforçant au contraire de les atténuer.

61. Les décideurs doivent se pencher sur un large éventail de questions pour que les hommes et les femmes puissent tirer pleinement profit du commerce international. Les facteurs les plus importants sont notamment: a) l'acquisition de compétences (éducation); b) l'absence de discrimination sur le marché du travail; et c) l'égalité d'accès aux ressources et le contrôle de ces ressources, y compris la propriété foncière. En l'occurrence, l'éducation des femmes et l'acquisition de compétences sont probablement les principaux éléments déterminant l'impact du commerce sur l'emploi des femmes et sur les disparités salariales entre hommes et femmes. Tant que les femmes seront moins qualifiées que les hommes, elles seront moins payées et auront des emplois plus précaires.

62. Si la politique commerciale et la libéralisation du commerce doivent être conçues et engagées de façon à tenir compte de leurs incidences potentielles sur les femmes, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille protéger des secteurs inefficaces ou non compétitifs pour la simple et unique raison qu'ils fournissent des emplois aux femmes. En pareil cas, des politiques de formation professionnelle et de renforcement des capacités doivent être engagées pour permettre aux femmes d'acquérir les nouvelles compétences demandées par le marché.

63. Les questions de parité pourraient utilement être prises en compte dans les accords commerciaux de façon à garantir que ces accords profitent à tous les segments de la population, y compris les femmes. Il conviendrait de renforcer la capacité des pays en développement d'évaluer les incidences sur les femmes des politiques commerciales. La prise en compte de ces questions dans les accords commerciaux permettrait d'en rehausser la visibilité et de renforcer la coopération entre les parties, mais cela ne devrait pas devenir un préalable à l'accès aux marchés.

64. Des travaux additionnels de recherche et de sensibilisation doivent être menés sur les interactions entre politique commerciale et parité. Les domaines d'analyse seraient les suivants: a) relations entre sécurité alimentaire, commerce et parité; b) politiques de migration, mouvement temporaire de fournisseurs de services et ligne de démarcation entre ces deux domaines; c) corrélation entre les disparités hommes-femmes, le développement économique et la compétitivité nationale; d) développement de méthodes d'évaluation des incidences de la politique commerciale sur les questions de parité; et e) incidences des préférences commerciales et des règles d'origine sur des secteurs spécifiques où l'emploi féminin est particulièrement élevé. Ces travaux de recherche pourraient utilement être conduits dans le cadre d'une coopération. Sur des questions aussi cruciales, c'est un consensus qu'il convient de rechercher: l'Équipe spéciale de l'ONU sur la parité et le commerce s'y prête tout à fait.

Références

- Alesina A et Rodrick D (1994). Distributive politics and economic growth. *The Quarterly Journal of Economics*. MIT Press. Vol. 109(2): 465-490.
- Assemblée générale des Nations Unies (2006). *Résumé du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement*. A/61/515.
- Banque mondiale (2001). *Engendering development: through gender equality in rights, resources and voice*. World Bank Policy Research Report.
- BRIDGE (2005). Gender and migration, cutting edge pack. Brighton: BRIDGE/Institute of Development Studies. http://www.bridge.ids.ac.uk/reports_gend_CEP.html.
- Centre international de recherche sur les femmes (ICRW), trentième anniversaire. <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/MehraGuptaGenderMainstreamingMakingItHappen.pdf>.
- CNUCED (2003). *Rapport de la Réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 et l'application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement*. TD/B/COM.1/64, TD/B/COM.1/EM.22/3.
- CNUCED (2004, 2006, 2007, 2008a). *Rapport sur les pays les moins avancés*, diverses années.
- CNUCED (2008b), *Moving towards Gender Sensitization of Trade Policy*. CNUCED/DITC/TNCD/2008/2.
- Coche I, Kotschwar B et Salazar-Xirinachs JM (2006). *Gender Issues in Trade Policymaking*. OAS Trade Series.
- Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2005). *The 2005 Revision Population Database*. <http://esa.un.org/migration/>.
- FAO (2003). *Genre, clé pour le développement et la sécurité alimentaire, Plan d'action: Parité hommes-femmes et développement*. [Ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/Y3969E/Y3969E00.pdf](ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/Y3969E/Y3969E00.pdf).
- Fontana M, Joeke S et Masika R (1998). *Global Trade Expansion and Liberalization: Gender Issues and Impacts*. Bridge Development – Gender, Report No. 42.
- Forum économique mondial (2008). *The Global Gender Gap Report 2008*. <http://www.weforum.org/pdf/gendergap/report2008.pdf>.
- Haddad L, Hoddinott J et Alderman H (1997). *Intra-household Resource Allocation in Developing Countries: Models, Methods, and Policy*. International Food Policy Research Institute. Johns Hopkins University Press. Baltimore et Londres.
- Harrison A et Hanson G (1999). Who gains from trade reform? Some remaining puzzles. *Journal of Development Economics*. Elsevier. Vol. 59(1): 125-154.

- Levinsohn J (1999). Employment responses to international liberalization in Chile. *Journal of International Economics*. Vol. 47(2): 321-344.
- Lundberg S et Pollak RA (1996). Bargaining and distribution in marriage. *Journal of Economic Perspectives*. Vol. 10(4): 139-158.
- Mehra R et Rao Gupta G (2006). *Gender Mainstreaming: Making It Happen*.
- Melitz MJ (2003). The impact of trade on intra-industry reallocations and aggregate industry productivity. *Econometrica*. 71(6): 1695-1725.
- Menon N et Van der Meulen Y (2006). The impact of trade liberalization on gender wage differentials in India's manufacturing sector. SSRN: <http://ssrn.com/abstract=953400>.
- Nicita A et Razzaz S (2003). Who benefits and how much? How gender affects welfare impacts of a booming textile industry. *Policy Research Working Paper Series 3029*. Banque mondiale.
- OCDE (2005). *Les femmes immigrées et le marché du travail: diversité et enjeux*. Actes d'un séminaire OCDE/UE.
- OCDE (2007a). *La cohérence des politiques au service du développement: migrations et pays en développement*.
http://www.oecd.org/document/46/0,3343,en_2649_33935_39207662_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2007b). *L'environnement et les accords commerciaux régionaux*.
http://www.oecd.org/document/8/0,3343,en_2649_34287_38768584_1_1_1_1,00.html.
- OIM (2003). *World Migration 2003: Managing Migration: Challenges and Responses for People on the Move*. ISBN 92-9068-144-6.
- OIT (2008). *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*. ISBN 978-92-2-121035-1 (Web PDF).
- Oostendorp R (2004). Globalization and the gender wage gap. *Policy Research Working Paper Series 3256*. Banque mondiale.
- Ozler S (2001). Export-led industrialization and gender differences in job creation and destruction: microevidence from the Turkish manufacturing sector. Université de Californie, Los Angeles.
- Perotti R (1996). Redistribution and non-consumption smoothing in an open economy. *Review of Economic Studies*. Vol. 63(3): 411-433.
- Persson T et Tabellini G (1994). Is inequality harmful for growth? *American Economic Review*. Vol. 84(3): 600-621.

Piper N (2005). *Gender and Migration*. Document de base pour la Commission mondiale sur les migrations internationales et appendice au Rapport mondial sur les migrations de la Commission. Recommandations adressées au Secrétaire général de l'ONU.

Piper N (2006). Gendering the politics of migration. *International Migration Review*. Vol. 40(1): 133-164.

Puri L (2004). Trade in services, gender and development. In *Trade and Gender – Opportunities and Challenges for Developing Countries*. UNCTAD/EDM/2004/2.

Sinha N, Raju D et Morrison AR (2007). *Gender Equality, Poverty and Economic Growth*. World Bank Policy Research Working Paper No. 4349.

The Fund for Peace (2008). Failed States Index Scores 2008.

http://www.fundforpeace.org/web/index.php?option=com_content&task=view&id=292&Itemid=452.

Young B et Hoppe H (2003). Gender agenda in the WTO. The Doha Development Round, Gender and Social Reproduction. *Gutachten für die Friedrich Ebert Stiftung*.
